

« PERSONNELS A STATUT MINISTÉRIEL DE LA DGAC INFORMATIONS »

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-
PROVENCE,
LE 18 DÉCEMBRE 2017



MESURES SOCIALES 2017 EN STAND-BY

Retard, attente, gel, blocage, toujours la même rengaine... de la part de l'administration pour les agents à statut ministériel. Et si on changeait de disque pour 2018 !!!

COMMISSION INDEMNITAIRE DES PERSONNELS À STATUT MINISTÉRIEL

Grâce à son action revendicative, l'USAC-CGT a dénoncé les dérives systématiques d'un des chefs de service et a réussi à convaincre l'administration d'appliquer des mesures réglementaires existantes à certains agents.

Depuis de nombreuses années, l'USAC-CGT dénonce une dérive d'attribution du coefficient de modulation individuel (CMI) des ISS dans un des services de la DGAC à forte composante d'agents ministériels. Pour renforcer l'action revendicative, l'USAC-CGT a initié en intersyndicale USAC-CFDT-UNSA au SNIA, une déclaration liminaire dénonçant ces pratiques qui consistaient pour un groupe

QUELQUES AVANCÉES DES MESURES DITES « PROTOCOLAIRES » MAIS POUR LA MAJORITÉ DES PERSONNELS CE SERA UNE ANNÉE BLANCHE

L'USAC-CGT, bien que non signataire de ce protocole, suit et questionne régulièrement SDP sur l'avancée et le calendrier des actions prévues pour les agents à statut ministériel.

A noter que les syndicats signataires ont une communication très limitée, voire inexistante sur l'état d'avancement de ces mesures envers les agents.

- Le détachement des dessinateurs dans le corps des adjoints administratifs est effectif. Le rappel indemnitaire devrait avoir lieu en décembre.
- L'arrêté modificatif du 14 Août 2017 a doublé le montant de la prime de technicité des OPA. A partir de cette date, il sera donc de 70 euros mensuel. Le paiement sera effectif d'ici la fin de l'année.
- L'arrêté modificatif d'attribution des

d'agents à avoir des progressions régulières de leur CMI alors que d'autres étaient systématiquement bloqués (principalement le groupe 4, celui des TSDD). Le travail entrepris par l'USAC-CGT lors de cette commission a permis d'augmenter le CMI de plus d'une dizaine d'agents.

Cette année, la DGAC a enfin attribué des points de territorialité à certains agents (+4 points d'ISS). L'USAC-CGT demandait son application depuis plusieurs années. Cette attribution s'est faite de façon trop restrictive, l'USAC-CGT poursuivra son action pour l'élargir à plus d'agents.

points NBI est paru le 5 décembre 2017, en augmentant de 10 pts pour les TSDD et de 15 points pour les ITPE la dotation initiale.

Il n'y aura pas de rétroactivité.

L'USAC-CGT a demandé une mesure « One Shot » sur les ISS pour compenser la sortie extrêmement tardive des textes. La SG ne s'engage pas.

- Pour les mesures des personnels hors attribution de points NBI et de la prime de technicité OPA, la DGAC a reporté le versement à 2018.

Sur les deux dernières mesures, l'USAC-CGT réclamera pour ces agents le versement des sommes initialement budgétisées par ce protocole.

Même si quelques mesures permettent d'améliorer socialement le quotidien d'un petit nombre, pour les autres, la disette se poursuit et ils devront une fois de plus attendre une année pour l'attribution des mesures prévues.

LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS OPA

L'USAC-CGT poursuit son travail revendicatif envers les OPA et demande régulièrement à l'administration d'ouvrir une réflexion poussée sur le déroulement des carrières des OPA par l'ouverture de concours et d'examens professionnels le plus rapidement possible.

Notons que la revendication portée depuis 2012 par l'USAC-CGT concernant l'harmonisation de la prime de métier a enfin été validée par l'administration. Le transfert du Centre de Gestion Ouvrier à SDP n'y est certainement pas étranger, la situation antérieure semblait figée au SNIA. Le montant

de la prime de métier de l'ensemble des OPA devrait être harmonisé au plafond de l'Article 2 à partir de janvier 2018. Enfin, une revendication qui a abouti ! Nous continuerons néanmoins à revendiquer son déplaçonnement, et l'application de l'article 3 pour les agents concernés.

L'USAC-CGT revendique l'intégration des OPA dans le statut des OE, signe de reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement professionnel pour le compte de la DGAC.

DÉTACHEMENTS DANS LE CORPS DES TSEEAC ET DES ITPE

La DGAC ne veut plus prononcer de détachement sur les bases précédentes (choix d'agents après consultation des services). Le GT devant fixer les nouvelles modalités pour obtenir un détachement s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Il est envisagé d'organiser une épreuve aéronautique (basé sur le PPL pilote privé) afin de créer un vivier d'agents détachables. A partir de ce « vivier », l'administration prononcerait quelques détachements tous les ans, avec maintien des critères tacites existant précédemment.

L'USAC-CGT s'indigne et dénonce une nouvelle fois la mise en place de pratiques dérivantes de la part de l'administration qui, pour un nombre très limité d'agents détachés, construit un mécanisme consommateur de temps, d'effectifs et d'argent alors que les règles concernant le détachement et l'intégration sont fixées par des textes de loi Fonction publique (la dernière, la loi LMPP de

2009). Ceux-ci permettent aux agents d'intégrer les corps DGAC sans contrainte particulière. **Et pourquoi pas une épreuve de course en sac ou de saut de mouton, le premier arrivé est détaché !!!**

L'USAC-CGT dénonce également l'obligation qui est faite aux TSDD détachés de se présenter aux examens professionnels du corps des TSEEAC pour retrouver le grade qu'ils ont obtenu dans leur corps d'origine.

L'USAC-CGT est le seul syndicat à dénoncer cette dérive due à des lobbies internes à la DGAC, et contraire aux pratiques de la Fonction publique et à l'esprit de la loi LMPP.

Dernière minute : malgré nos interventions pour défendre la poursuite des détachements auprès de la SG pour 2017, l'administration a annoncé lors de la CAP des TSEEAC qu'elle ne détachera aucun agent TSDD ou ITPE lors des CAP de fin d'année 2017.

Malgré les dérives permanentes de la DGAC pour freiner ou appliquer les textes, l'USAC-CGT poursuit son action revendicative et soutient les agents à statut ministériel afin d'obtenir des mesures sociales répondant à leurs attentes et reconnaissantes de leur engagement professionnel.

Demande de bulletin d'adhésion

| | |
|--------------|---------------|
| Nom | |
| Prénom | |
| Corps | Service |
| | |
| Email | Tél |
| | |